

# Les étudiants en médecine dans le flou

**Le Conseil d'Etat a suspendu le concours des étudiants en médecine de l'Université de Liège (ULg) en fin de première année, dont il considère les fondements juridiques illégaux.**

**MATHILDE RIDOLE (ST.)**

C'est une première victoire pour les étudiants de l'Université de Liège. Mais ils ne sont pas au bout de leurs peines. Après avoir introduit un recours en suspension contre le concours en fin de première année de médecine, le Conseil d'Etat a finalement rendu un avis qui leur est favorable, mais pas à tous les niveaux. Il a suspendu vendredi l'exécution du classement du concours, considérant qu'il ne classe pas en ordre utile certains requérants «*ayant pourtant obtenu les crédits du cycle de bachelier en sciences médicales*». Il estime également que les fondements juridiques du classement en question sont illégaux et doivent donc être

écartés. «*Aucune limitation d'accès à la deuxième année d'études n'existe actuellement, si ce n'est la réussite de 45 crédits requis.*» Cette décision du Conseil d'Etat permet donc aux étudiants ayant obtenu au moins 45 crédits de poursuivre leur cursus en deuxième année de bachelier.

## **Adieu aux numéros Inami?**

Le quota de 605 étudiants autorisés à passer en deuxième année de bachelier en Fédération Wallonie-Bruxelles décidé par le Fédéral est arbitraire, selon la haute juridiction. Et elle ajoute que le nombre de 1.230 nouveaux médecins autorisés à exercer en 2021 se base sur des données non précises puisque ce nombre a été décidé par la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block (Open Vld) en l'absence d'une évaluation précise par la commission de planification de l'offre médicale.

Une ministre qui souligne que l'instauration de ce concours en fin

de première année de bachelier n'était pas sa décision et qu'elle aurait préféré un concours en début de première année. Le concours en question est la solution trouvée par le ministre wallon Jean-Claude Marcourt (PS) à un compromis avec Maggie De Block pour débloquer les numéros Inami supplémentaires pour les étudiants diplômés en sur-nombre et qu'ils puissent exercer.

## **Nouveau bras de fer**

Suite à la décision du Conseil d'Etat à propos du concours en médecine, «*le niveau fédéral ne peut pas étendre le système de lissage et donc élaborer une solution pour tous les étudiants en formation*», affirme la ministre.

Pour la Fédération des étudiants francophones (FEF), la décision de la haute juridiction est à la fois une victoire et un échec: «*Il faut surtout s'attaquer au problème de fond qui est celui des quotas fédéraux erronés, alors qu'il existe une pénurie généralisée de médecins.*»

Du côté du cabinet du ministre Marcourt, le problème viendrait surtout du Fédéral. «*Le problème est l'illegalité de l'arrêté royal fédéral et la manière dont il va résoudre cette question. Nous sommes tenus de voir comment le Fédéral peut résoudre le problème pour pouvoir prendre une initiative au niveau de la Communauté française*», a déclaré le ministre de l'Enseignement. Quoi qu'il en soit, les deux niveaux de pouvoir (fédéral et régional) se réuniront pour une concertation le 18 août prochain.

L'avocat des étudiants liégeois M<sup>r</sup> Jean Laurent souligne que le but des étudiants était de valider leur réussite et pas d'attaquer la FWB ou le gouvernement fédéral.

## **«Il existe une pénurie généralisée de médecins.»**

**MAXIME MORI**

SECÉTAIRE DE LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS FRANCOPHONES